

## **La LAPHO - Énoncé d'engagement envers l'accessibilité**

Le Centre et réseau d'indépendance (CERD) s'engage à créer un milieu sans obstacle pour ses clients, ses employés, les postulants, les fournisseurs, les visiteurs et d'autres qui accèdent à nos lieux, à notre information et à nos services. Notre organisme respecte les exigences établies dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et les règlements connexes et s'y conforme.

Le Centre et réseau d'indépendance (CERD) comprend sa responsabilité d'assurer un milieu de travail sécuritaire et accueillant tout en respectant la dignité de tous. Nous nous engageons à assurer la conformité de notre organisme en incluant de l'information tirée de la loi sur l'accessibilité dans nos politiques, procédures, exigences en matière d'équipement, formations et meilleures pratiques. Nous examinerons ces politiques et pratiques tous les ans en fonction des changements organisationnels ou en prévision d'échéances liées à la conformité. De plus, nous tenterons de répondre aux besoins des personnes handicapées en temps opportun et avec efficacité.

La création d'un milieu accessible et sans obstacle est une responsabilité partagée; notre organisme tient donc à travailler avec les parties nécessaires pour faire en sorte que l'accessibilité soit une réalité pour tous.

Le Centre et réseau d'indépendance (CERD) s'engage à offrir des services de qualité qui sont accessibles. Sur demande, nous offrirons des formats de rechange mutuellement acceptables dans un délai raisonnable.

Pour en savoir plus sur nos politiques, plans et programmes de formation en matière d'accessibilité, veuillez communiquer avec Johanne au 705 673-0655, poste 255, ou par courriel à [jramsay@ican-cerd.com](mailto:jramsay@ican-cerd.com).